

Un atelier pour sensibiliser les étudiants en journalisme à la bioéthique



Le Dr Nagi Souaiby, médecin et enseignant universitaire, spécialiste du droit médical.

Du 20 au 22 juin, à l'hôtel Padova à Sin el-Fil, l'Unesco organisera un atelier de formation sur « Les médias et la bioéthique », en partenariat avec New Health Concept, une société spécialisée dans le management de la santé. L'atelier regroupera des intervenants venant du secteur du journalisme ainsi que des spécialistes de la bioéthique, et s'adressera aux étudiants en journalisme en fin d'études. Codirecteur de l'atelier avec Roula Azar Douglas, journaliste (à L'Orient-Le Jour) et enseignante à l'Université libanaise, le Dr Nagi Souaiby, médecin et enseignant universitaire, spécialiste du droit médical, nous livre cet entretien.

La bioéthique et les médias, quelle est l'importance de ce sujet aujourd'hui ?

Il y a aujourd'hui une mauvaise connaissance du monde de la santé par les jeunes journalistes et notamment des problèmes de bioéthique, comme la responsabilité médicale et la fécondation in vitro par exemple. Cela pose problème. Il suffit qu'il y ait une question

qui touche à l'intégrité humaine et, tout de suite, les haines se déchaînent et le sentimentalisme prend le dessus, comme dans l'affaire Ella Tannous. Il faut que le monde des médias, de la justice et celui des médecins puissent discuter ensemble. D'où ma proposition à l'Unesco de monter un atelier sur la bioéthique adressé aux journalistes.

Sachant que la définition du terme « bioéthique » est large, quels sont les aspects visés par l'atelier?

Dans la bioéthique, il y a les aspects philosophique, éthique et légal dont on abordera la différence dans cet atelier. Les interventions seront, néanmoins, axées sur les questions éthique et légale. Par exemple, quand il y a un problème de faute ou de responsabilité médicale, il faut savoir ce qu'en dit la loi, et non pas suivre ses émotions et ses sentiments. Dans le code pénal, en fait, il n'y a que le médecin qui a le droit d'atteindre à l'intégrité physique d'une personne. Du moment où on le lui autorise, il faut s'attendre à des dérives qui sortent de sa volonté.

Sur quoi porteront les différentes interventions ? Et qui sont les intervenants ?

Il y aura des sujets d'ordre général, comme la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme ou la responsabilité du journaliste dans les sujets qui ont trait à la santé. On prendra des exemples de responsabilité médicale, de maltraitance, de sida et de fécondation in vitro, à travers lesquels on expliquera comment aborder les sujets, comment trouver les bonnes sources d'information et comment préparer le reportage. Puis on demandera aux participants de couvrir un sujet de bioéthique de leur choix, dans l'un des pays du Moyen-Orient.

Outre Roula Azar Douglas et moi-même, les intervenants seront le professeur Michel Daher, secrétaire général du Comité consultatif national libanais d'éthique et des sciences de la vie (CCNLE), la professeure Thalia Arawi, directrice fondatrice du programme Salim el-Hoss en bioéthique et professionnalisme de l'Université américaine de Beyrouth, le Dr Georges Sadaka, doyen de la faculté d'information à l'Université libanaise, ainsi que Mme Saada Allaw, journaliste à as-Safir.

Selon vous, quel est le rôle des journalistes et quelles sont leurs limites ?

Il s'agit de ce que le journaliste peut ou ne peut pas dire, où il peut et où il ne peut pas aller. Par exemple, dans certaines émissions télévisées, l'animateur n'hésite pas à montrer un document signé par un médecin, voire dévoiler le nom d'un patient ou d'une victime, alors que, dans les deux cas, c'est contre l'éthique médicale. Il y a des limites éthiques, tels le secret médical, la confidentialité, la vie privée — ce sont ce que j'appelle les droits universels des patients et des victimes — que le médecin et le journaliste doivent respecter. De même, quand il y a une suspicion d'erreur médicale, certains journalistes n'hésitent pas à dire que tel médecin a commis une faute médicale. Or, la faute médicale

est un qualificatif juridique ! Très peu de journalistes savent qu'ils n'ont pas le droit d'utiliser ces termes. Seul le juge peut dire s'il y a faute médicale. De plus, on n'a pas le droit de citer le nom de quelqu'un, et on ne peut pas passer sous silence la maltraitance des mineurs.

Les experts que nous sommes sont les yeux des décideurs, alors que les journalistes sont les yeux de la population. C'est important que la société soit bien informée des problèmes qui touchent à la santé et à l'avenir de l'homme. Si les journalistes ne connaissent pas bien ces sujets, la population sera mal informée. Il est donc d'une grande importance que le corps médiatique soit bien formé. L'intérêt, c'est d'avoir des professionnels des médias qui rapportent d'une façon objective un sujet. C'est notre rôle à nous, les experts, de bien communiquer et de donner les bonnes informations, à travers les médias. On est soumis à un monde médiatique très commercialisé où journalistes et médecins payent les pots cassés.

J'espère, enfin, que le sujet de la bioéthique soit intégré dans les programmes académiques parce que c'est l'un des plus nobles des sujets.